

RATTACHEMENT DE LA BOURGOGNE A LA FRANCE

Valeur : 1,25 F

Couleurs : vert noir, bistre

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par Michel MONVOISIN

Format vertical 22 x 36
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 2 juillet 1977, à DIJON (Côte-d'Or) ;

générale, le 4 juillet 1977.

En 1364, le duché de Bourgogne, qui faisait partie du royaume de France depuis le traité de Verdun de 843, était devenu la possession d'une branche de la maison royale, issue du frère de Charles V, Philippe le Hardi.

Grâce à une habile politique, ceux qu'on appelait « les Grands Ducs d'Occident » avaient, en un siècle, étendu leur pouvoir de la Frise au Mâconnais, et tendaient à rendre leur domination entièrement indépendante.

Entre 1471 et 1474, Charles le Téméraire abolit les dernières traces de la souveraineté royale en instituant un parlement à Beaune. Il laissait même percer son ambition de constituer un royaume de Bourgogne.

C'est alors que survint le célèbre conflit opposant le duc et les Suisses. Les campagnes aboutirent, le 5 janvier 1477, à la mort du Téméraire, au cours de la bataille de Nancy, commémorée par une récente émission postale.

Louis XI fit aussitôt entrer ses troupes en territoire bourguignon et négocia avec des notables un traité qui le rendrait maître du pays. Seigneurs ou villes, qui avaient pris le parti de la duchesse Marie de Bourgogne, furent gagnés par la persuasion ou réduits par la force.

Les héritiers de Marie réussirent peu après à reprendre la Franche-Comté, qui sera un des enjeux de la longue rivalité entre les maisons de France et d'Autriche. Mais la Bourgogne partagera désormais le sort des autres provinces.

Le roi lui laissa pourtant ses institutions et ses usages. Avec son Parlement et sa Cour des comptes, elle devint une « généralité ». Ses États continuèrent à consentir les impôts, et finirent même par régir toute l'administration de la province.

Parmi les organes administratifs qui furent ainsi maintenus, la présente émission oblige à distinguer une institution spécifiquement bourguignonne : la « Chancellerie aux Contrats » qui resta en fonction pour assurer la réception des actes par les notaires.

C'est le sceau utilisé par cette chambre qui est reproduit sur la figurine. L'ange, tenant traditionnel des armes royales, réunit d'un ample geste l'écu aux fleurs de lys de France et le blason bourguignon, « bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules ».

Ce précieux document historique symbolise le rattachement du duché au royaume. Il est remarquable que ce sceau, créé alors par Louis XI, illustrait déjà l'union définitive de la Bourgogne et de la France.

